

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

BC 1 : ACCUEIL des publics jeunes (de 5 à 18 ans) et de leurs parents avant et après la séance d'initiation au tennis afin d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité,

BC 2 : ENCADREMENT de séances collectives d'initiation au tennis de jeunes de 5 à 18 ans en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur,

BC 3 : DYNAMISATION de l'activité,

BC 4 : INTÉGRATION de son activité dans le fonctionnement de la structure en lien avec son référent pédagogique,

BC 5 : PROTECTION des personnes en situation d'incident ou d'accident.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Avoir un niveau de jeu de 30/2
- Être titulaire du Diplôme de secourisme PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)

> CALENDRIER DES FORMATIONS

Site FFT : www.fft.fr

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
CQP assistant moniteur de tennis	Initiation au tennis en cours collectif, des jeunes âgés de 18 ans au maximum. L'assistant moniteur de tennis bénéficie du suivi pédagogique d'un référent titulaire d'un diplôme d'Etat de niveau IV ou supérieur.	À l'exclusion du temps scolaire contraint ; À l'exclusion des cours individuels.